

## **PREFACE**

Le Burundi a toujours eu le souci de l'efficacité et de l'efficience de ses services publics. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'est résolu de mettre en place un système de travail basé sur une planification axée sur les résultats.

Les plans décennaux et quinquennaux, la vision 2025 et les cadres stratégiques de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II) en sont des illustrations.

S'inspirant de cette politique, le Ministère de la Sécurité Publique a élaboré sa première Lettre de Politique 2011-2015. Celle-ci ayant pris fin et après analyse des défis majeurs actuels, le Ministère de la Sécurité Publique a défini ses priorités pour les quatre années à travers une nouvelle Lettre de Politique Générale 2017-2020.

Cette dernière est fondée sur une nouvelle vision de faire du Ministère de la Sécurité Publique, « une institution gouvernementale capable d'assurer avec professionnalisme, la sécurité intégrale et intégrée à la satisfaction de la population et de garantir le bien-être de son personnel » d'ici 2020.

Le présent document, basé sur 10 axes stratégiques, s'inscrit dans la continuité de la précédente Lettre de Politique tout en développant de nouvelles orientations visant l'amélioration des performances et le renforcement des capacités.

Je tiens à remercier les hauts cadres du Ministère de la Sécurité Publique ainsi que les membres de la commission technique ad-hoc pour leur contribution à l'élaboration de cette lettre de politique.

**LE MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE**

**ALAIN GUILLAUME BUNYONI  
COMMISSAIRE DE POLICE CHEF**

**SOMMAIRE**

I. EVOLUTION INSTITUTIONNELLE.....	1
II. DEFIS .....	2
III. VISION DU MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE.....	3
IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE .....	3
AXE 1. Planification et gestion des statistiques .....	3
AXE 2. Renforcement des capacités et de la coopération policière.....	4
AXE 3. Renforcement de l'intégrité .....	4
AXE 4. Gestion des ressources et Bien-être .....	4
AXE 5. Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes.....	5
AXE 6. Lutte contre la criminalité et le terrorisme.....	5
AXE 7. Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC).....	6
AXE 8. Police de proximité.....	6
AXE 9. Genre.....	7
AXE 10. Communication.....	7
V. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE .....	7

## **INTRODUCTION**

Depuis 2005, avec la mise en place des institutions démocratiquement élues, le Burundi s'est engagé dans un processus de réforme dans plusieurs domaines de la vie nationale en général et dans le secteur de sécurité en particulier.

Le pays s'est ainsi aligné aux documents de référence en l'occurrence les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Vision de l'Union Africaine et celle de la Communauté Est Africaine. Dans ce cadre, diverses politiques et stratégies nationales ont été élaborées. Il s'agit notamment de la Vision « Burundi 2025 », du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) première et deuxième génération, de la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption, de la Politique Nationale Genre, de la Politique Nationale de la Décentralisation et la Stratégie Nationale de Sécurité.

En 2007, au niveau du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, une réflexion a été menée et a conduit à l'élaboration d'un Plan Stratégique 2007-2017 de la Police Nationale du Burundi qui visait l'amélioration du fonctionnement de la Police dans les différents domaines organisationnels.

Après ce premier exercice de planification qui avait défini la vision de la Police Nationale du Burundi, il était alors temps d'adapter ce plan stratégique aux outils de planification nationale. Ce travail a abouti à la rédaction de la Lettre de Politique 2011-2015 axée sur 12 orientations stratégiques qui ont été développées dans le plan stratégique 2013-2016.

Ces documents venant à terme, et après analyse des défis majeurs auxquels il est confronté, le Ministère de la Sécurité Publique a défini ses priorités pour les quatre années à venir à travers une nouvelle Lettre de Politique 2017-2020. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les outils de planification nationale en sont des instruments de référence.

La présente Lettre de Politique, basée sur 10 axes stratégiques, s'inscrit dans la continuité de la précédente tout en développant de nouvelles orientations jugées pertinentes pour répondre d'une manière efficace aux besoins et attentes de la population.

## **I. EVOLUTION INSTITUTIONNELLE**

La Police Nationale du Burundi fut mise en place par la loi n°1/023 du 31 Décembre 2004 portant Création, Organisation, Missions, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi.

L'évolution de la structure gouvernementale a fait que cette police soit successivement placée sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique par décret n°100/104 du 24 novembre 2005 et du Ministère de la Sécurité Publique, par décret n°100/18 du 17 Février 2009. Celui-ci a été modifié par le décret n°100/298 du 21 Novembre 2011 pour s'adapter à la loi n°1/08 du 28 Avril 2011 portant organisation générale de l'administration publique.

Le décret n°100/298 du 21 Novembre 2011 réorganisait le Ministère de la Sécurité Publique de la manière suivante:

- Un Cabinet Ministériel ;
- Un Secrétariat Permanent ;
- Une Inspection Générale de la Sécurité Publique ;
- Une Direction Générale de l'Administration et Gestion ;
- Une Direction Générale de la Planification et des Etudes Stratégiques ;
- Une Direction Générale de la Police Nationale ;
- Une Direction Générale de la Protection Civile ;
- Une Commission Nationale Permanente de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre.

Après treize ans d'existence et compte tenu de certains obstacles à l'exécution de ses missions, la Police Nationale du Burundi est actuellement régie par une nouvelle loi organique n°1/03 du 20 Février 2017. Celle-ci réorganise et change la dénomination de la Direction Générale de la Police Nationale en Inspection Générale de la Police Nationale du Burundi. De plus, une nouvelle structure du Ministère a été mise en place. Il s'agit de l'Hôpital de la Police Nationale du Burundi (HPNB) créé par Décret N°100/39 du 17 Février 2016.

Ainsi, l'élaboration de la présente Lettre de Politique s'est largement inspirée de cette nouvelle loi organique.

## **II. DEFIS**

En dépit des efforts consentis par le Ministère de la Sécurité Publique pour garantir la paix et la sécurité à la population ainsi que le bien être de son personnel, des défis majeurs restent à relever. Il s'agit :

- du terrorisme ;
- de la criminalité transfrontalière ;
- des crises et conflits électoraux ;
- des changements climatiques et d'un manque de fonds pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes ;
- de la porosité des frontières et de la prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre ;
- de la corruption et de la gestion non efficiente des ressources ;
- de la culture de planification et de redevabilité lacunaire ;
- de la faible capacité opérationnelle de la Police ;
- de l'insuffisance des moyens financiers alloués au MSP ;
- de l'insuffisance de programmes d'intervention pour le bien être du policier ;
- des prestations de sécurité sociale précaires ;
- du faible niveau de contrôle interne des membres de la Police Nationale.

### III. VISION DU MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE

D'ici 2020, le Ministère de la Sécurité Publique se veut être « **Une institution gouvernementale capable d'assurer avec professionnalisme la sécurité intégrale et intégrée à la satisfaction de la population et de garantir le bien-être de son personnel** ».

### IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU MINISTERE DE LA SECURITE PUBLIQUE (MSP)

La vision du MSP sera réalisée à travers les axes stratégiques suivants :

- Planification et gestion des statistiques ;
- Renforcement des capacités et de la coopération policière ;
- Renforcement de l'intégrité ;
- Gestion des ressources et Bien-être ;
- Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes ;
- Lutte contre la criminalité et le terrorisme ;
- Lutte contre la prolifération des ALPC ;
- Police de proximité ;
- Genre ;
- Communication.

#### AXE 1. Planification et gestion des statistiques

L'impact de la planification se traduit par un changement de mentalité, l'obligation de rendre compte et une nette amélioration des services rendus aux citoyens.

Aujourd'hui, les ministères se basent sur les politiques et stratégies nationales pour planifier leurs activités.

De la sorte, les structures du Ministère de la Sécurité Publique doivent planifier leurs activités en se référant à la Lettre de Politique et au Plan Stratégique du Ministère de la Sécurité Publique. La réalisation et la réussite de ces activités nécessitent un leadership responsable et une coordination.

Tout ce processus de planification ne peut être effectif que s'il est basé sur des données statistiques fiables. Celles-ci orientent le choix des stratégies de mise en place des programmes de développement.

En conséquence, l'amélioration du système statistique doit passer principalement par :

- l'adaptation du cadre légal et organisationnel ;
- l'adaptation du système statistique sectoriel ;
- l'amélioration de la qualité de la production statistique ;
- la dotation des ressources suffisantes au service statistique ;
- la promotion de la culture statistique.

## **AXE 2. Renforcement des capacités et de la coopération policière**

Le renforcement des capacités est un gage de l'amélioration des performances et concerne les volets institutionnels, organisationnels et opérationnels.

Le Ministère de la Sécurité Publique poursuivra les programmes de formations de base et continues conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Des formations spécialisées et de réinsertion socio-professionnelles seront également organisées.

Sur le volet institutionnel et organisationnel, le Ministère de la Sécurité Publique mettra en place les textes d'application de la nouvelle loi organique sur la Police Nationale du Burundi et développera les cahiers de charges des différentes structures du Ministère.

Sur le plan opérationnel, le Ministère se dotera des équipements modernes et du matériel adapté afin de faire face aux défis du moment. Pour cela, le Ministère de la Sécurité Publique développera, à travers le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, des stratégies de recherche de financement et d'échanges d'expériences avec les Pays partenaires, notamment la Chine, la Russie, le Japon, la Turquie et l'Égypte.

## **AXE 3. Renforcement de l'intégrité**

Le Ministère de la Sécurité Publique a une mission de concevoir et d'exécuter la politique du Gouvernement en matière de sécurité publique en assurant notamment l'ordre public et la sécurité intérieure du territoire.

Pour réussir ce pari, ses membres doivent être caractérisés par des valeurs indispensables telles la discipline, la dignité, l'honnêteté, la transparence, la redevabilité et l'intégrité comme le reflètent le Code de Déontologie de la Police Nationale du Burundi et les principes de bonne gouvernance.

Les responsables à tous les niveaux du Ministère de la Sécurité Publique sont les garants de ces valeurs. Ils devront redoubler d'efforts dans l'encadrement du personnel et faire preuve d'un comportement exemplaire.

Pour ce faire, le système de contrôle interne au sein du Ministère de la Sécurité Publique sera renforcé afin qu'il puisse contribuer à l'efficacité et l'efficience de ses services.

## **AXE 4. Gestion des ressources et Bien-être**

Pour que les membres du personnel du Ministère de la Sécurité Publique puissent remplir pleinement leur mission, il faut que leurs conditions de vie et de travail soient améliorées.

Depuis la création de la Police Nationale du Burundi en décembre 2004, des efforts dans l'amélioration du bien-être du personnel ont été enregistrés même si les défis ne manquent pas.

En effet, le bien-être du personnel n'a pas été abordé de manière globale alors qu'il constitue le pilier de la gestion des ressources. De plus, la gestion logicielle des moyens surtout logistiques et financiers est peu développée.

Les problèmes comme ceux en rapport avec le logement, l'hygiène et la sécurité au travail ainsi que la sécurité sociale seront résolus. Il en est de même de ceux liés au ravitaillement, à la santé, au mouvement et à la promotion du personnel.

Le bien-être étant intimement lié aux ressources tant humaines, matérielles que financières, des stratégies claires dans la mobilisation et la gestion des ressources vont être développées et mises en œuvre.

### **AXE 5. Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes**

Le Burundi fait face aux risques de catastrophe aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. Sa situation géographique fait qu'il soit souvent vulnérable aux phénomènes de changements climatiques tels El Nino et La Nina qui se manifestent par une tendance à la sécheresse, aux inondations et aux glissements de terrain. Les épidémies, les incendies et feux de brousses figurent aussi sur la liste des menaces au pays.

Face à ces événements, le Gouvernement du Burundi à travers le Ministère de la Sécurité Publique est conscient des grands dangers qui en découlent pour les populations.

Soutenu par la communauté humanitaire, l'Etat Burundais compte réduire sensiblement toute forme de vulnérabilité chez les communautés les plus exposées aux risques de désastres à travers le renforcement des cadres juridique et institutionnel, le financement ainsi que le renforcement des capacités jusqu'au niveau des communautés.

A cet effet, le Ministère de la Sécurité Publique poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (2017-2020) articulé sur quatre priorités suivantes :

- Comprendre les risques de catastrophes ;
- Renforcer la gouvernance des risques de catastrophes pour mieux les gérer ;
- Investir dans la réduction des risques de catastrophes pour renforcer la résilience ;
- Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour «mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

### **AXE 6. Lutte contre la criminalité et le terrorisme**

En raison des menaces terroristes de toute nature, notamment celles proférées par les milices EL-SHABAB et d'autres qui proviendraient des pays voisins, le Ministère de la Sécurité Publique se doit d'augmenter sa vigilance face aux risques d'attentats. Pour ce faire, les actions suivantes seront menées:

- l'élaboration d'une approche nationale de lutte contre le terrorisme ;
- la promotion des programmes d'enseignement et de sensibilisation du public ;
- le renforcement des capacités opérationnelles par la mise en place des mécanismes de sécurisation des points vitaux ;
- le renforcement de la coopération avec les autres organisations internationales de police.

Concernant la lutte contre la criminalité, le Ministère de la Sécurité Publique envisage renforcer les capacités opérationnelles de son personnel et améliorer les relations avec les Polices de la sous-région. Un accent particulier sera mis sur la lutte contre les nouvelles formes de criminalité entre autres les crimes organisés et la criminalité transfrontalière, la prévention et lutte contre les crimes à caractère économique, le trafic des êtres humains, la cyber criminalité ainsi que l'exploitation anarchique des ressources naturelles.

En outre, la Police Nationale du Burundi devra bénéficier du soutien de la population, de l'administration, et de la justice pour mieux accomplir sa mission régaliennne.

### **AXE 7. Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC)**

Les armes légères illégalement détenues par la population constituent une menace à la sécurité nationale. Celles-ci sont facilement accessibles à partir des pays limitrophes où la présence des groupes armés alimente ce marché illicite.

Les Forces de Défense et de Sécurité doivent renforcer la sécurité des frontières surtout que leur perméabilité constitue le facteur majeur de la prolifération des armes.

Qui plus est, les activités de lutte contre la prolifération des ALPC se poursuivront à travers la mise à jour de la Base de Données Nationale sur les armes de l'Etat, la collecte des données statistiques alimentant l'Observatoire de la Violence Armée, le marquage des armes de l'Etat et celles légalement détenues par les civiles, la destruction des armes saisies, remises, récupérées ou obsolètes, l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie de communication, la poursuite de la sensibilisation communautaire pour une remise des armes détenues illégalement à travers les Comités mixtes de sécurité et les Organisations de la Société civile.

### **AXE 8. Police de proximité**

La philosophie d'une police de proximité vise à mieux connaître les besoins et les attentes de la population afin d'anticiper les problèmes de sécurité et apporter des réponses durables et adaptées.

C'est pour cela que le Ministère de la Sécurité Publique continuera la mise en œuvre de cette philosophie à travers :

- le renforcement des commissariats communaux en tant que pierre angulaire de la police de proximité ;
- le renforcement des commissariats provinciaux en tant que échelon d'appui et de coordination ;
- l'amélioration de la collaboration entre tous les acteurs en matière de sécurité.



## **AXE 9. Genre**

En vertu de l'article 247 de la Constitution de la République du Burundi et dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale genre, le Ministère de la Sécurité Publique a élaboré une stratégie d'intégration de la dimension genre dans les missions de la Police Nationale du Burundi.

Néanmoins, les défis ci-après ont été identifiés:

- l'insuffisance des effectifs des femmes dans la police ;
- les conditions de vie et de travail non adaptées aux besoins sexo-spécifiques ;
- une faible représentativité des femmes dans les postes de responsabilité.

Le Ministère de la Sécurité Publique poursuivra la mise en œuvre de la stratégie d'intégration Genre.

+

## **AXE 10. Communication**

Dans la vie de toute organisation, la communication doit occuper une place de choix. En effet, d'une part, elle facilite le flux et l'échange d'information entre les responsables de l'organisation à haut niveau, le reste des membres et ses partenaires afin que tout le monde ait une compréhension commune sur ce qui se passe. D'autre part, elle permet de promouvoir la transparence et la culture du rendre compte.

C'est dans cette optique que le Ministère de la Sécurité Publique poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie de communication par le renforcement de capacités et la coordination des acteurs de communication ainsi que l'amélioration des vecteurs de communication.

Chaque structure du Ministère se dotera d'un service chargé de faire circuler l'information tant au sein de la structure elle-même qu'en dehors de celle-ci.

## **V. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE**

La mise en œuvre de la politique sectorielle du Ministère de la Sécurité Publique passera par les étapes suivantes:

1. Elaboration et mise en œuvre du Plan Stratégique 2017-2020 par les structures du Ministère de la Sécurité Publique;
2. Mise en place d'un comité de pilotage présidé par le Secrétaire Permanent;
3. Mise en place d'un comité technique chargé du suivi et de l'évaluation sous la supervision du Directeur Général de la Planification et des Etudes Stratégiques.

La réussite de la présente Lettre de Politique nécessite l'implication des partenaires tant internes qu'externes.